

Le **DROIT** en **QCM**

5^e édition

L'introduction au droit en QCM

Patricia Vannier



QUESTIONS

Les sources du droit

1. L'école de la libre recherche scientifique a eu pour initiateur :

- ☐ a. Kelsen
- ☐ b. Gény
- ☐ c. Josserand

2. L'école de l'Exégèse avait pour vocation :

- ☐ a. de commenter et d'interpréter la loi en recherchant la volonté du législateur
- ☐ b. de dégager le droit positif à partir d'une analyse de l'ensemble des lois et de la jurisprudence

3. La doctrine du droit naturel a été définie par :

- ☐ a. saint Thomas d'Aquin
- ☐ b. Comte
- ☐ c. Grotius
- ☐ d. Hegel

4. Kelsen a écrit :

- ☐ a. *Le Combat pour le droit*
- ☐ b. *La Théorie pure du droit*
- ☐ c. *L'Esprit des lois*

5. Gény a préconisé une méthode :

- ☐ a. sociologique d'interprétation
- ☐ b. exégétique d'interprétation du droit

6. Le syllogisme judiciaire traduit :

- ☐ a. la méthode de rédaction de la règle de droit
- ☐ b. le raisonnement judiciaire

7. La séparation des cultes et de l'État a été affirmée en :

- ☐ a. 1789
- ☐ b. 1804
- ☐ c. 1905

8. Le Code civil a été rédigé par :

- ☐ a. Portalis
- ☐ b. Napoléon
- ☐ c. Cambacérès
- ☐ d. Tronchet
- ☐ e. Bigot de Préameneu
- ☐ f. Malleville

9. Le Code civil date de :

- ☐ a. 1958
- ☐ b. 1804
- ☐ c. 1806
- ☐ d. 1975

10. Le Code civil privilégie :

- ☐ a. les droits familiaux
- ☐ b. l'intérêt collectif
- ☐ c. les intérêts individuels

11. Le Code civil a consacré :

- ☐ a. le principe de la liberté contractuelle
- ☐ b. l'égalité entre époux
- ☐ c. l'égalité entre les enfants légitimes et naturels
- ☐ d. l'autorité parentale
- ☐ e. le caractère absolu du droit de propriété

12. Le droit objectif est :

- ☐ a. l'ensemble des règles de droit
- ☐ b. les lois votées par le Parlement
- ☐ c. uniquement les lois et la coutume
- ☐ d. uniquement les lois et les règlements

13. La loi est nécessairement :

- ☐ a. générale
- ☐ b. spéciale
- ☐ c. temporaire
- ☐ d. permanente

14. La Constitution dans ses articles 34 et 37 détermine les matières :

- ☐ a. réservées à la loi
- ☐ b. réservées au règlement

15. Les traités sont supérieurs :

- ☐ a. à la loi
- ☐ b. aux règlements
- ☐ c. à la Constitution
- ☐ d. à la coutume

16. Quelle est la classification hiérarchique correcte des sources du droit ?

- ☐ a. traités, constitution, lois et règlements
- ☐ b. constitution, traités, lois et règlements

17. Tous les décrets et arrêtés sont des règles de droit :

- ☐ a. vrai ☐ b. faux

18. La décision de la chambre mixte de la Cour de cassation du 24 mai 1975 a :

- ☐ a. écarté une loi française postérieure à un traité et contraire à celui-ci
☐ b. appliqué la loi française
☐ c. déclaré que seul le Conseil constitutionnel était compétent pour contrôler la conformité des lois aux traités

19. La coutume *praeter legem* est une coutume :

- ☐ a. contraire à la loi
☐ b. interprétant la loi
☐ c. indépendante de la loi

20. Une coutume contraire à la loi :

- ☐ a. abroge la loi
☐ b. est inopérante

21. Un usage relève du pouvoir souverain des juges du fond :

- ☐ a. vrai ☐ b. faux

22. La loi est obligatoire :

- ☐ a. après son vote
☐ b. après sa promulgation
☐ c. après sa publication au *Journal officiel*

23. Un arrêt de principe est :

- ☐ a. un arrêt de règlement
☐ b. un précédent
☐ c. un arrêt isolé
☐ d. aucune réponse n'est exacte

24. Les arrêts de règlements sont interdits en application de :

- ☐ a. l'article 2 du Code civil
- ☐ b. l'article 4 du Code civil
- ☐ c. l'article 5 du Code civil
- ☐ d. l'article 12 du Code de procédure civile

25. Le principe de l'autorité relative de la chose jugée implique :

- ☐ a. qu'une décision n'est valable qu'entre les parties au litige
- ☐ b. qu'elle ne peut produire aucun effet à l'égard des tiers
- ☐ c. qu'elle est opposable même aux tiers

26. Le principe de l'autorité relative de la chose jugée est contenu dans :

- ☐ a. l'article 4 du Code civil
- ☐ b. l'article 5 du Code civil
- ☐ c. l'article 1355 du Code civil
- ☐ d. l'article 1384 du Code civil

27. Un déni de justice est :

- ☐ a. un jugement rendu en équité
- ☐ b. une décision de refus de trancher un litige
- ☐ c. une décision par laquelle les juges ordonnent une mesure de conciliation

L'application de la loi dans le temps

28. L'article 2 du Code civil énonce que :

- ☐ a. le juge ne peut refuser de statuer même en cas d'absence, d'obscurité ou d'insuffisance de la loi sous peine de déni de justice
- ☐ b. la loi ne dispose que pour l'avenir, elle n'a point d'effet rétroactif

29. Le principe de non-rétroactivité des lois est un principe constitutionnel :

- ☐ a. vrai
- ☐ b. faux

30. La théorie du doyen Roubier procède d'une distinction entre :

- ☐ a. les droits acquis et les simples expectatives
- ☐ b. les situations juridiques légales et contractuelles

31. Il y a survie de la loi ancienne même lorsqu'une loi nouvelle est promulguée, lorsque la loi nouvelle intervient :

- ☐ a. en matière pénale
- ☐ b. en matière contractuelle

32. Une loi nouvelle augmentant la peine rattachée à une infraction s'applique à :

- ☐ a. l'auteur d'une infraction commise avant l'entrée en vigueur de la loi
- ☐ b. l'auteur d'une infraction commise après l'entrée en vigueur de la loi
- ☐ c. l'auteur d'une infraction non encore jugée en 1^{re} instance
- ☐ d. l'auteur d'une infraction jugée en 1^{re} instance mais ayant fait appel

33. La loi ayant autorisé la reconnaissance des enfants naturels s'applique aux enfants nés :

- ☐ a. avant son entrée en vigueur
- ☐ b. après son entrée en vigueur

34. Une loi pénale nouvelle, s'appliquant à des faits commis antérieurement à son entrée en vigueur, non encore jugés est d'application :

- ☐ a. rétroactive
- ☐ b. immédiate

35. Les lois rétroactives par nature sont :

- ☐ a. les lois pénales plus douces
- ☐ b. les lois pénales plus sévères

36. La non-rétroactivité des lois pénales plus douces est un principe constitutionnel.

- ☐ a. vrai
- ☐ b. faux

37. Une loi modifiant les conditions de travail des salariés :

- ☐ a. s'applique uniquement aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur
- ☐ b. est immédiatement applicable à tous les contrats en cours
- ☐ c. s'applique rétroactivement à tous les contrats de travail

38. La loi du 5 juillet 1974 ayant abaissé l'âge de la majorité à 18 ans s'applique :

- ☐ a. immédiatement à tous les enfants nés au jour de son entrée en vigueur
- ☐ b. uniquement aux enfants nés après son entrée en vigueur